

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 15 octobre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves SUBLON, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, Mme Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL
- Excusé(s) : M. SCHULTZ Denis
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, Mme KOCHERT Stéphanie, M. MATT Nicolas, Mme MULLER-BRONN Laurence
- Ne prennent pas part au vote : M. Etienne WOLF
- Rapporteur : M. Bernard FISCHER

**CP/2020/359
E220_2020_10_06_359**

**01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Fusion absorption et transfert de garanties
d'emprunts de OPUS 67 et approbation des termes du projet
de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Suite à la fusion absorption d'OPUS 67 par Alsace Habitat et à la transmission universelle de son patrimoine qui est intervenue le 1er janvier 2020 :

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens pour lesquels des interdictions d'hypothéquer, vendre ou aliéner sont la contre-garantie des garanties d'emprunts en cours selon l'annexe jointe à la délibération.

Les interdictions d'hypothéquer, vendre ou aliéner les biens sans en informer préalablement le Département subsisteront après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien des garanties du Département en faveur d'Alsace Habitat pour le remboursement des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), selon l'annexe Emprunts transférés à Alsace Habitat - Caisse des Dépôts et Consignations jointe à cette délibération.

Le capital garanti restant dû au 1er janvier 2020 pour ces emprunts s'élève à 237 935 961,92 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur d'Alsace Habitat pour le remboursement des emprunts (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt selon l'annexe Emprunts transférés à Alsace Habitat - Autres établissements prêteurs, jointe à cette délibération.

Le capital garanti restant dû au 1er janvier 2020 pour ces emprunts s'élève à 2 939 098,82 €

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- approuve les termes du projet de convention avec Alsace Habitat joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise son Président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Alsace Habitat ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.

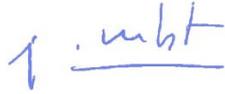
- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	40
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201015-
lmc1139356-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 22/10/20